



COMMUNE DE MOUANS-SARTOUX

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020



Rapport de Monsieur Pierre ASCHIERI
Maire de Mouans-Sartoux

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

SOMMAIRE



I - LE CONTEXTE GÉNÉRAL

1 - La loi de Finances 2020

II - LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

1 - Les dépenses de fonctionnement

2 - Les dépenses de personnel

3 - Les recettes de fonctionnement

4 - La capacité d'autofinancement

5 - Les dépenses d'équipement

6 - Les caractéristiques générales de la dette au 31/12/2019

III - LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

1 - La fiscalité

2 - La dotation globale de fonctionnement

3 - Les autres recettes

4 - Les dépenses de fonctionnement

5 - Les orientations en matière d'investissements

6 - Le financement des investissements

IV - CONCLUSION

Préambule

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire des collectivités locales.

Il permet au Conseil Municipal d'informer les élus de la situation financière de la Commune et de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, et au delà pour certains programmes importants.

Conformément aux articles L2312-1 et D2312-3 du code général des collectivités territoriales, le législateur a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Pour cela, le Maire élabore et présente à l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires comprenant les informations suivantes :

- Les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations envisagées en matière de programmation des investissements intégrant une prévision des recettes et des dépenses.
- La structure et la gestion de l'encours de dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice en cours.
- Les orientations budgétaires envisagées par la Commune, notamment les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en investissement comme en fonctionnement, en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de subventions, ...
- Au titre de l'exercice en cours, ou le cas échéant, du dernier exercice connu, la structure et l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel qui précise notamment les éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature.
- Au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, la durée effective du travail dans la Commune.

A ces informations s'ajoutent des éléments relatifs au contexte économique et aux orientations décidées par l'État dans le cadre de la loi de finances impactant le budget de la Commune.

Enfin, ce rapport doit être transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre.

I - LE CONTEXTE GÉNÉRAL

1 – La loi de Finances 2020

La crise sanitaire que nous avons vécue ces derniers mois a considérablement ébranlé l'ordre établi et la « routine » économique, financière et budgétaires du pays.

Ceci est bien évidemment valable pour l'ensemble des collectivités locales, quelles qu'elles soient, et l'impact de cette crise, déjà constatée au quotidien, n'en est qu'à ces débuts, les retombées sur l'économie iront bien au-delà de l'année 2020.

Pour cette année, de nombreuses mesures gouvernementales sont venues modifier le calendrier budgétaire habituel, plus particulièrement l'ordonnance du 25 mars 2020.

Le vote des comptes administratifs a été repoussé du 30 juin au 31 juillet, celui des Budgets primitifs du 30 avril au 31 juillet.

Quant à la fiscalité, la date limite de vote des taux est fixée au 3 juillet.

Enfin, l'ordonnance supprime, en 2020, le délai normalement applicable de deux mois maximum entre le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget.

Avant cette crise sanitaire, le gouvernement avait acté la loi de finances 2020 avec, comme chaque année, une multitude de dispositions ayant un impact plus ou moins important sur les finances locales.

La disposition marquante est sans aucun doute la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

En effet, une 1^{ère} phase de la réforme de la taxe d'habitation avait démarré en 2018 et consistait à supprimer la taxe d'habitation à l'horizon 2020 pour 80 % des contribuables de façon progressive :

- En 2018 : 30 % de dégrèvement de la cotisation pour le contribuable
- En 2019 : 65 % de dégrèvement de la cotisation pour le contribuable
- En 2020 : 100 % de dégrèvement de la cotisation pour le contribuable

En 2021, démarre la seconde phase de la réforme sur le même principe pour les 20 % de contribuables restants :

- En 2021 : 30 % de dégrèvement de la cotisation pour le contribuable
- En 2022 : 65 % de dégrèvement de la cotisation pour le contribuable
- En 2023 : 100 % de dégrèvement de la cotisation pour le contribuable

A compter de 2023, la taxe d'habitation aura définitivement disparu.

En 2020, la Commune ne votera donc plus le taux de taxe d'habitation.

A partir de 2021, un transfert de la taxe foncière perçue par le département viendra compenser la disparition de la taxe d'habitation.

- Une revalorisation des bases fiscales

Cette année étant la dernière année de perception de la taxe d'habitation, un dispositif particulier a été mis en place par le Gouvernement avec une revalorisation dissociée des bases fiscales.

Alors que les bases foncières sont revalorisées de 0,9 %, les bases de taxe d'habitation évoluent de 1,2 %.

Bien évidemment, cette revalorisation s'ajoute à l'évolution physique et dynamique des bases fiscales.

II - LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Un excédent qui vient clôturer positivement l'exercice 2019

Les comptes administratifs 2019

Budget principal en K€

Fonctionnement		Investissement	
• Recettes	20 481 K€	• Recettes	8 006 K€
• Dépenses	- 17 460 K€	• Dépenses	- 6 804 K€
• Résultat de l'exercice	2 210 K€	• Résultat de l'exercice	1 201 K€
• Excédent reporté	811 K€	• Déficit reporté	- 1 101 K€
• Résultat de fonctionnement	3 020 K€	• Excédent d'investissement	100 K€
• Excédent disponible après couverture du besoin de financement	3 121 K€		

Les budgets annexes

Budget Pompes Funèbres en K€

Fonctionnement		Investissement	
• Recettes	37 K€	• Recettes	0 K€
• Dépenses	- 24 K€	• Dépenses	0 K€
• Résultat de l'exercice	13 K€	• Résultat de l'exercice	0 K€
• Excédent reporté	12 K€	• Excédent reporté	19 K€
• Résultat de fonctionnement	25 K€	• Excédent d'investissement	19 K€
• Excédent disponible après couverture du besoin de financement	44 K€		

Budget Transports en K€

Fonctionnement	
• Recettes	120 K€
• Dépenses	- 119 K€
• Résultat de l'exercice	1 K€
• Excédent reporté	3 K€
• Résultat de fonctionnement	4 K€
• Excédent disponible après couverture du besoin de financement	4 K€

1 - Les dépenses de fonctionnement

Budget principal en milliers d'euros	Taux d'évolution									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019/2018
Dépenses réelles de fonctionnement	12 665	13 154	13 630	14 179	14 121	14 271	14 655	14 939	16 794	12,42 %
• Charges à caractère général	2 216	2 202	2 281	2 304	2 259	2 311	2 303	2 369	3 058	29,12 %
• Charges de personnel	7 321	7 645	7 944	8 334	8 520	8 778	9 197	9 408	9 985	6,13 %
• Autres charges de gestion courante	2 325	2 553	2 518	2 699	2 751	2 640	2 585	2 623	2 973	13,34 %
Dont subventions diverses	2 028	2 253	2 224	2 403	2 442	2 308	2 266	2 291	2 512	9,65 %
• Intérêts de la dette	571	651	649	670	595	542	475	451	442	-2,00 %
• Autres dépenses	230	101	236	172	- 4	0	95	88	336	281,82 %

L'évolution importante des dépenses de fonctionnement s'explique en grande majorité par la prise en charge des dépenses de la Régie Municipale des Eaux, antérieures à la date de sa dissolution le 30 septembre 2019, qui n'avaient pas pu être mandatées.

Vous retrouverez une évolution équivalente au niveau des recettes de fonctionnement qui vient largement compenser cette évolution des dépenses.

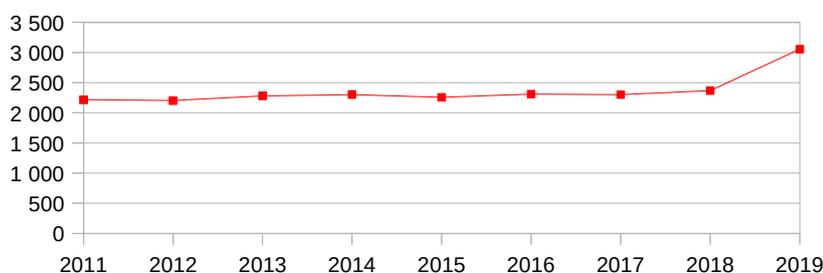
Maîtrise des charges de fonctionnement des services

Les charges de fonctionnement des services enregistrent une augmentation des dépenses par rapport à 2018, mais si on ne tient pas compte de la part relative à la Régie Municipale des Eaux, cette évolution est légère (+3,8%).

Les services poursuivent les objectifs de réduction des coûts de fonctionnement. Malgré tout, on peut citer l'énergie et le carburant qui ont subi des hausses de tarifs importantes en 2019. Les dépenses d'alimentation qui évolue en fonction des effectifs scolaires (compensée par l'évolution des recettes de restauration scolaire) et les matières premières.

Un suivi régulier des dépenses et des crédits budgétaires tout au long de l'année a permis de compenser certaines augmentations par des économies réalisées sur d'autres postes budgétaires.

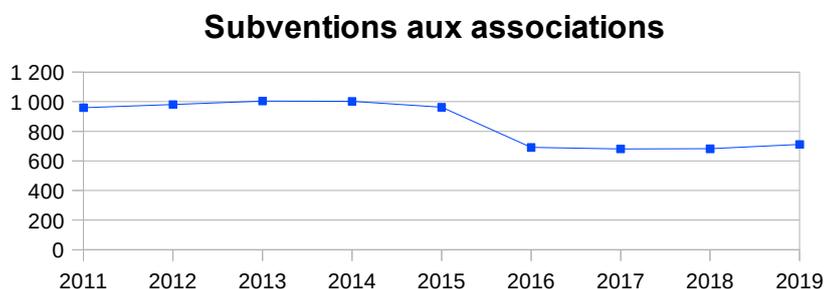
Charges à caractère général



Stabilité des subventions aux associations

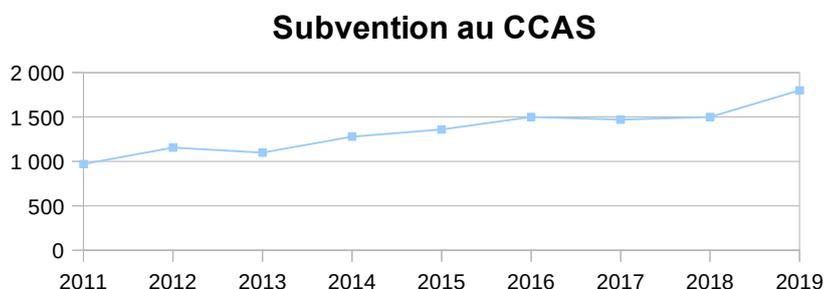
Les subventions de fonctionnement versées représentent 2,5 M€ et sont réparties entre :

- Les associations sportives, culturelles, humanitaires, ... pour un montant de 712 K€ légèrement supérieur à 2018.



- Pour ce qui est du CCAS, une recette prévue initialement n'ayant pas été perçue, il a été nécessaire en cours d'année de verser une subvention complémentaire de la Commune pour compenser.

Est donc venu s'ajouter à la subvention prévue au BP 2019 de 1,65 M€, une subvention d'un montant de 200 K€ afin d'assurer l'équilibre et la pérennité financière du CCAS.



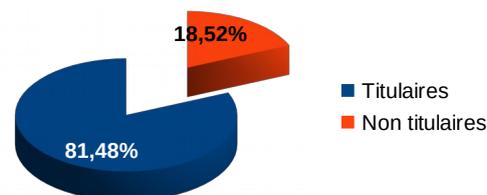
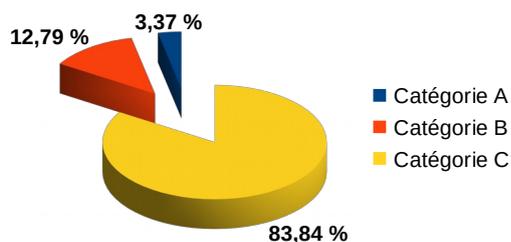
En ce qui concerne les budgets annexes, le budget des pompes funèbres n'appelle pas de commentaires particuliers et dégage un excédent de fonctionnement suffisant pour assurer la pérennité budgétaire de ce service.

Enfin, les dépenses du budget des transports comprennent essentiellement les charges de personnels nécessaires au fonctionnement de la régie des transports.

Malgré de nombreux efforts effectués pour maîtriser la masse salariale (non remplacement de départs en retraite notamment), cette évolution des dépenses de personnel a plusieurs origines :

- L'intégration, à compter du 1^{er} octobre 2019, des agents du service de la Régie Municipale des eaux au budget principal suite à la délégation de service public à la SEML « Eaux de Mouans »,
- Les effets du glissement vieillesse technicité intégrant notamment l'ancienneté et les promotions par avancements de grades et échelons,
- La poursuite de la refonte des carrières dans le cadre du « Parcours professionnels, carrières et rémunérations »,
- L'évolution du régime indemnitaire des agents communaux.

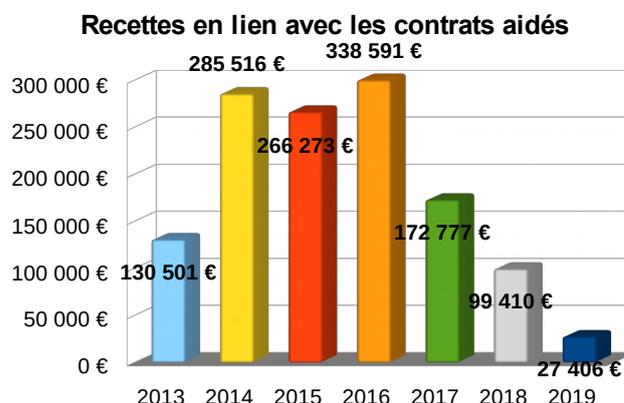
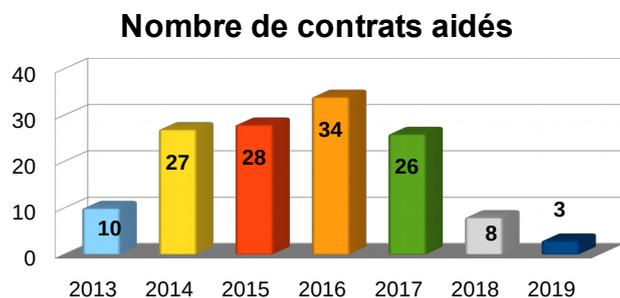
Pour 2019, les effectifs se répartissaient de la façon suivante :



Les contrats aidés :

Le nombre de contrats aidés par l'État a été très fortement réduit depuis l'année 2018.

La commune a vu fondre le nombre de ces contrats et passer de 26 en 2017 à 3 en 2019.



3 - Les recettes de fonctionnement

Budget principal en milliers d'euros	Taux d'évolution									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019/2018
Recettes réelles de fonctionnement	16 158	14 412	15 874	16 297	17 601	15 592	17 288	16 834	19 804	17,64 %
• Impôts et taxes	9 734	9 672	9 906	10 550	10 475	11 070	11 888	12 135	12 649	4,23 %
• Dotations et participations	2 457	2 260	2 570	2 337	2 011	1 459	1 608	1 496	1 548	3,48 %
Dont DGF	1 350	1 328	1 309	1 197	886	553	292	215	145	- 32,56 %
• Produits des services	1 663	1 646	1 739	1 629	1 673	1 701	1 749	1 802	3 858	114,10 %
• Autres Produits de gestion courante	371	499	342	417	348	370	415	387	392	1,29 %
• Autres recettes	1 931	333	1 316	1 364	3 095	992	1 628	1 014	1 357	33,73 %
Dont Produits des cessions	618	0	902	593	2 138	249	1 112	370	215	- 41,89 %

Comme constaté en dépenses de fonctionnement, les recettes sont en très forte augmentation en raison de l'intégration au budget principal des recettes de la Régie Municipale des Eaux, antérieures à la date de sa dissolution le 30 septembre 2019, qui n'avaient pas pu être facturées et recouvrées, pour un montant de 2,5 M€.

Impôts et taxes

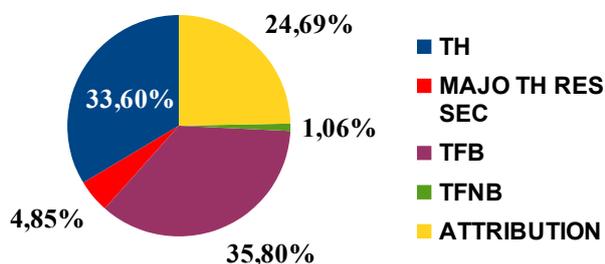
Ce chapitre est en augmentation de 4,23 % par rapport à 2018.

Le dynamisme des bases de fiscalité combiné à l'évolution des taux communaux a généré 430 K€ de recettes supplémentaires par rapport à 2018 et représente le principal facteur d'évolution des recettes de ce chapitre.

Les droits de mutation sont en légère augmentation de 46 K€ par rapport à 2018 et fluctuent assez fortement d'une année sur l'autre en fonction de l'évolution du marché de l'immobilier.

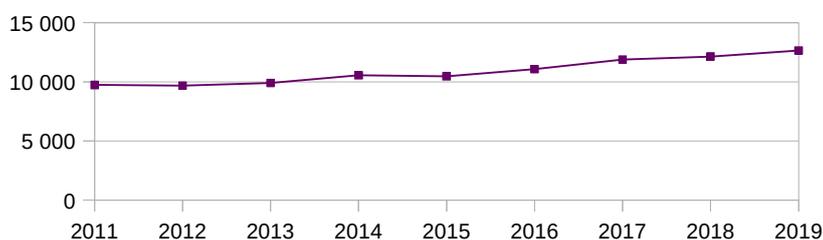
Il est à noter que les impôts locaux (taxes d'habitation et foncières) sont la première source de revenus pour la Commune et représentent 40,2 % du total des recettes de la Commune.

La fiscalité, y compris le reversement de l'attribution de compensation par la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse a représenté 10,9 M€ de recettes en 2019.



Enfin la taxe communale sur l'électricité représente une recette de 364 K€ pour 2019, stable par rapport à 2018.

Impôts et taxes



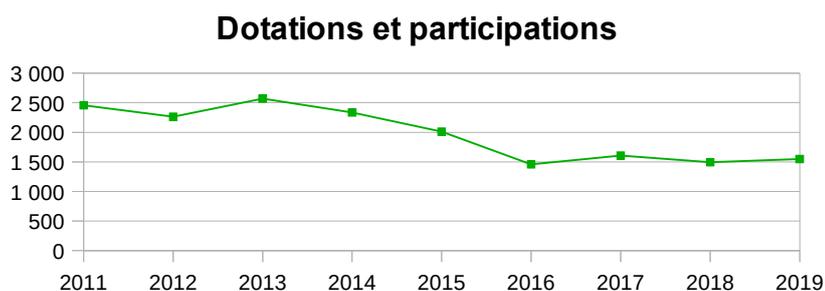
Dotations, subventions et participations

Les dotations et participations sont en très légère augmentation en 2019, ce qui est un évènement si on tient compte de la baisse massive de la dotation globale de fonctionnement (DGF) depuis 2013.

En effet, la DGF est pour la 7ème année consécutive en baisse. Pour 2019, cette recette est de 145 K€, soit 70 K€ de moins par rapport à 2018.

La participation de la Caisse d'Allocations Familiales est stable par rapport à 2018.

Pour information, depuis 2011, la participation de la CAF est en moyenne de 833 K€.

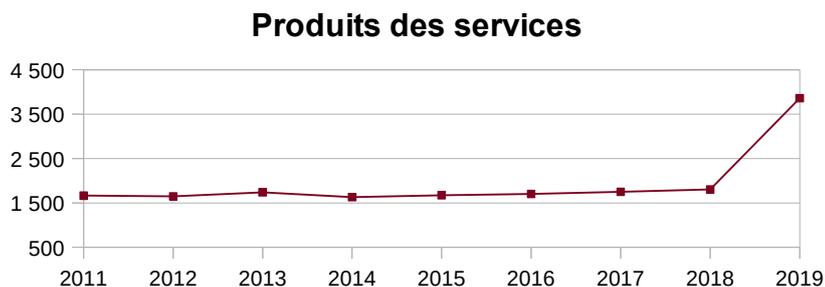


Vente de produits de services, domaines, ...

En introduction des recettes de fonctionnement, il était évoqué l'impact de la prise en charge sur le budget de la Commune des recettes de la RME antérieures à sa dissolution et non facturées.

Ce chapitre budgétaire intègre ces recettes concernant la facturation et le recouvrement du 2ème rôle de 2019 correspondant à la période de consommation de juin à septembre 2019 et explique la très forte augmentation par rapport à 2018.

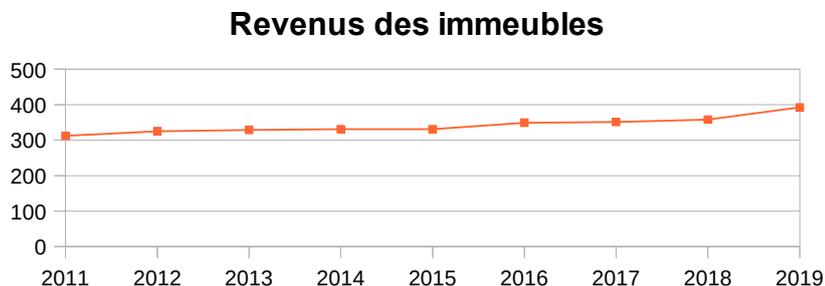
Quant aux recettes habituelles de ce chapitre, les prestations de l'enfance (Restauration scolaire et activités périscolaires), la redevance due par le délégataire du cinéma, les recettes de l'occupation du domaine public et des locations de salles, elles sont en augmentation de 70 K€ par rapport à 2018.



Autres produits de gestion courante

Ce chapitre est en très légère augmentation par rapport à 2018.

Les revenus des immeubles correspondant aux locations du parc immobilier de la Commune sont la recette la plus importante de ce chapitre budgétaire.



Les autres recettes comprennent principalement :

- Les remboursements de rémunérations du personnel communal, en très forte baisse depuis 2017 en raison de l'arrêt de la participation financière de l'Etat au financement des contrats aidés, continuent de diminuer.
Cette recette n'est que de 27 K€ en 2019 alors qu'elle représentait 338 K€ en 2016.
- L'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2018 d'un montant de 448 K€ auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement résultant de la dissolution de la RME pour un montant de 362 K€ .
- Le produit des cessions réalisées en 2019 pour un montant total de 215 K€ au titre de la vente des biens de reprise à la SEML Eaux de Mouans dans le cadre de la délégation de service public de l'eau et de l'assainissement.

En ce qui concerne le budget des pompes funèbres, les recettes concernent la vente de caveaux et les prestations relatives aux opérations funéraires.

Le financement du budget des transports est assuré par une subvention du budget de la Commune.

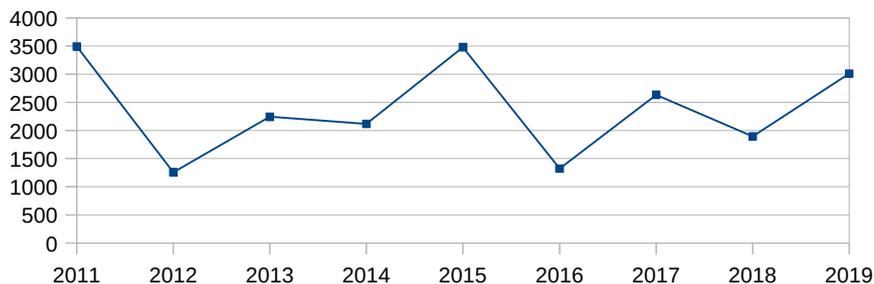
4 - La capacité d'autofinancement

Budget principal en milliers d'euros										Taux d'évolution
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019/2018
• Recettes réelles de fonctionnement	16 158	14 412	15 874	16 297	17 601	15 592	17 288	16 834	19 804	17,64 %
• Dépenses réelles de fonctionnement	12 665	13 154	13 630	14 179	14 121	14 271	14 655	14 939	16 794	12,42 %
• Épargne brute	3 492	1 258	2 243	2 117	3 480	1 321	2 633	1 895	3 010	58,73 %
• Amortissement du capital	1 207	761	833	861	1 789	998	2 665	1 746	1 262	
• Épargne nette	2 291	504	1 416	1 263	1 698	323	- 32	149	1 748	

On constate une amélioration de l'épargne brute et de la capacité d'autofinancement de la Commune qui a permis de couvrir en totalité le remboursement du capital de la dette et de ne pas emprunter en 2019.

Cette situation permet à la Commune de poursuivre dans sa volonté de maîtriser son endettement ainsi que ses frais financiers.

Epargne brute ou capacité d'autofinancement brute



5 - Les dépenses d'équipement

Budget principal en milliers d'euros											Moyennes/la période
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total	2019/2011
• Frais d'études, logiciels, ...	131	98	75	72	219	75	48	79	26	823	91
• Acquisitions (terrains, matériels, Véhicules, ...)	424	197	2 004	280	443	939	1 243	331	343	6 204	689
• Travaux Bâtiments	596	913	1 085	704	1 236	2 263	1 710	1 629	1 391	11 527	1 280
• Travaux voirie	1 990	1 329	921	1 171	740	570	758	1 388	1 030	9 897	1 100
• Total des dépenses d'équipement	3 141	2 537	4 085	2 227	2 638	3 847	3 759	3 427	2 790	28 451	3 161

Parmi les investissements les plus importants réalisés sur l'exercice 2019 pour la partie Bâtiments, on peut citer les travaux de changement du terrain synthétique du Stade Alexandre Rebuttato, Les travaux d'aménagement et d'amélioration dans les écoles, le ravalement de la façade de l'Hôtel de Ville, les travaux d'aménagement du terrain des Archers du Parc, les travaux de rénovation de la toiture du bâtiment de Haute Combe et les travaux de transformation de la salle Patrick Callaini pour l'installation du relais d'assistante maternelle (RAM) subventionnés en grande partie par la CAF.

Pour ce qui est de la voirie et des réseaux, ont été réalisés la poursuite des travaux d'installation de la vidéo protection, les aménagements d'espaces verts, de signalisation routière verticale et horizontale, ainsi que les travaux divers de voirie communale.

Enfin, il faut souligner le démarrage de l'opération du parking du château qui fait l'objet d'une comptabilité spécifique au chapitre 45 « Opérations pour compte de tiers », ces dépenses étant financées en totalité par des remboursements de la Communauté d'Agglomération que vous retrouvez en recettes d'investissement au même chapitre.

Les autres budgets annexes n'appellent pas de commentaires particuliers.

6 – Les caractéristiques générales de la dette au 31/12/2019

L'encours de la dette

Budget principal en milliers d'euros									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
• Encours de la dette	15 758	15 998	16 729	16 628	15 986	16 327	16 097	15 555	15 743
• Annuité de la dette (capital + intérêts)	1 779	1 411	1 483	1 531	2 385	1 721	3 181	2 201	1 805
Dont remboursement de prêts par anticipation	500	0	0	0	865	0	1 593	650	0
• Emprunts réalisés	0	1 000	1 565	760	785	1 520	2 435	1 200	0
• Durée résiduelle moyenne	17 ans 3 mois	16 ans 3 mois	14 ans 5 mois	13 ans 9 mois	13 ans 5 mois	13 ans 4 mois	12 ans 10 mois	11 ans 11 mois	10 ans 10 mois
• Taux moyen	4,071 %	4,078 %	4,186 %	3,565 %	3,385 %	3,14 %	3,05 %	2,80 %	2,86 %

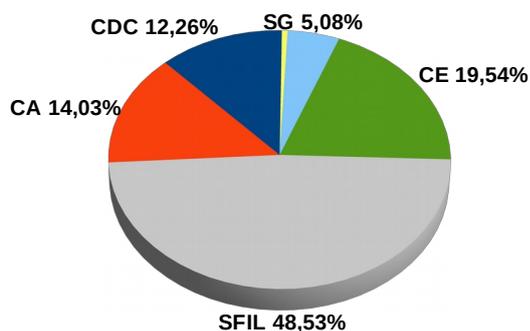
Il est important de préciser que la Commune, dans le cadre de la dissolution des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, a fait le choix de reprendre les emprunts en cours au sein du budget principal plutôt que de les transférer à la SEML Eaux de Mouans dans le cadre de la délégation de service public de l'eau et de l'assainissement.

En effet, pour des raisons techniques liés à des contrats de prêts complexes et multi budgets, la Commune continue de gérer ces emprunts et la SEML lui rembourse les échéances de prêts.

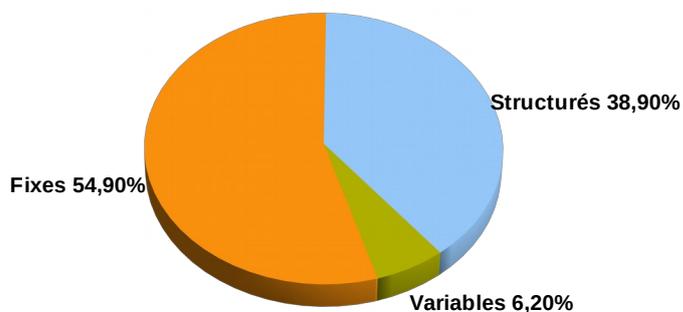
C'est ce qui explique l'augmentation de l'encours de dette entre 2018 et 2019, l'encours réel de la dette du budget de la Commune au 31/12/2019 est en diminution à 14,3 M€.

La répartition des emprunts

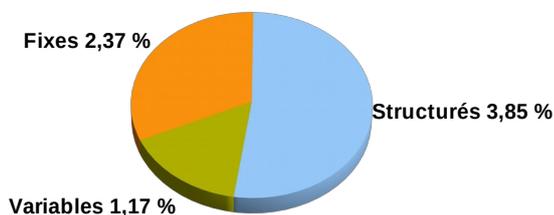
24 prêts répartis entre



Répartition par types de taux



Taux moyen par types de taux



Les Indicateurs

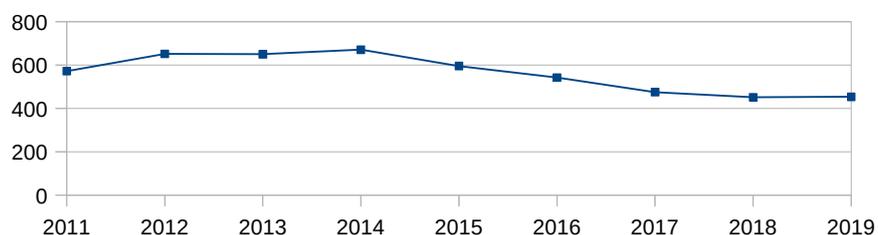
Budget principal

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne nationale 2018
• Encours de la dette/habitant	1 580 €/hab	1 485 €/hab	1 598 €/hab	1 635 €/hab	1 555 €/hab	1 622 €/hab	1 100 €/hab
• Capacité de désendettement (encours/épargne brute)	7,85 ans	4,49 ans	12,36 ans	6,11 ans	8,2 ans	5,2 ans	4,5 ans

(Source : DGFIP tableaux financiers 2018)

1 474 €/hab
Sans intégration
emprunts Eau/Asst

Remboursement des intérêts de la dette



La composition de la dette des produits structurés

Dans le cadre d'un réaménagement de sa dette en 2008, la Commune a contracté trois prêts comprenant une phase à taux fixes garantis pendant 3 ans, puis une phase structurée jusqu'à la fin des contrats.

- **Prêt n° 2008062 contracté auprès de la Caisse d'Épargne (Classification charte Gissler : 3E)**

Le capital restant dû au 31 décembre 2019 est de 1,2 M€, ce prêt est composé de deux phases et court jusqu'en 2028 :

- De 2008 à 2011, taux fixe garanti à 2,61%
- A partir de 2012, taux indexé sur le taux interbancaire LIBOR DOLLAR 12 MOIS

La Commune continuera de bénéficier du taux de 2,61 % en 2020.

- **Prêt n° MPH254657EUR contracté auprès de Dexia, maintenant géré par la SFIL (Classification charte Gissler : 6F)**

Le capital restant dû au 31 décembre 2018 est de 2,6 M€, ce prêt est composé de deux phases et court jusqu'en 2033 :

- De 2008 à 2011, taux fixe à 3,30%
- A partir de 2012, taux indexé sur l'écart entre le cours de change DOLLAR/FR.SUISSE

La Commune, après avoir bénéficié d'un taux de 4,30 % en 2019, verra son taux passer à 4,39 % en 2020.

- **Prêt n° MPH254661EUR contracté auprès de Dexia, maintenant géré par la SFIL (Classification charte Gissler : 3 E)**

Le capital restant dû au 31 décembre 2018 est de 1,4 M€, ce prêt est composé de deux phases et court jusqu'en 2028 :

- De 2008 à 2011, taux fixe à 3,59 %
- A partir de 2012, taux indexé sur l'écart entre les taux longs et les taux courts de la zone EURO

La Commune continuera de bénéficier d'un taux de 3,59 % en 2020.

III - LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

1 - La Fiscalité

Rappel des produits de la fiscalité 2019

Budget principal

	Bases définitives	Produits définitifs
• Taxe d'habitation	25 580 419 €	3 660 502 €
• Majoration taxe d'habitation sur résidences secondaires	6 150 040 €	528 043 €
• Taxe foncier bâti	25 401 653 €	3 900 486 €
• Taxe foncier non bâti	213 926 €	115 948 €
TOTAL		8 204 979 €

Les taux d'imposition à Mouans-Sartoux en 2019 restent inférieurs aux taux des communes du département de même strate démographique et des communes voisines et nettement inférieurs aux taux moyens départementaux et nationaux.

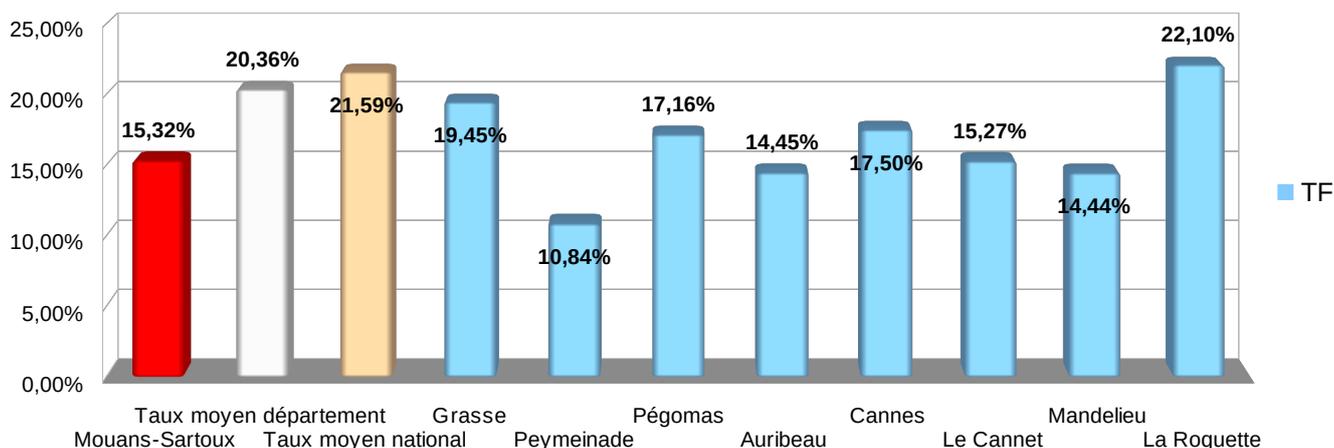
Le changement majeur de 2020 est la mise en œuvre par le Gouvernement de la 2ème phase de la suppression de la taxe d'habitation pour les 20 % des contribuables payant encore la taxe d'habitation

Par conséquent, le Conseil Municipal ne votera pas de taux de taxe d'habitation en 2020, le taux est figé sur celui de 2019, soit 14,31 %

Cette année, la Commune percevra un produit de TH tenant compte de l'évolution des bases de fiscalité entre 2019 et 2020 (soit une évolution de 3,7 %) représentant une recette supplémentaire de 135 K€ par rapport à 2019.

L'autonomie fiscale de la Commune reposera donc en 2020 uniquement sur la taxe foncière sur le bâti et le non bâti.

Comparatif des taux de fiscalite 2019 des communes voisines



Depuis 2018, la revalorisation des bases de fiscalité est automatiquement indexée sur l'inflation constatée l'année N-1 (de novembre à novembre).

En cette année fiscale un peu particulière, le gouvernement a décidé de dissocier cette revalorisation pour la porter à 0,9 % pour les taxes foncières et 1,2 % pour la taxe d'habitation

Evolution de la revalorisation des bases fiscales

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1,80 %	1,60 %	2,50 %	1,20 %	2,00 %	1,80 %	1,80 %	0,90 %	0,90 %	1,00 %	0,40 %	1,012 %	2,2 %	0,9 % TFB et TFNB 1,2 % TH

Les données fiscales relatives à l'exercice 2020 (Etat 1259) transmises par la Direction Départementale des Finances Publiques font apparaître une évolution des bases prévisionnelles de 2,77 % en moyenne (y compris la revalorisation automatique ci-dessus), le produit supplémentaire attendu est donc, sans augmentation des taux en 2020, de 195 K€.

Bases et produits 2020 des taxes ménages à taux constant

Budget principal

	Taxe d'habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti
● Bases prévisionnelles 2020	26 526 000 €	25 884 000 €	203 200 €
● Taux 2019	14,31	15,32 %	54,20 %
● Produit fiscal 2020 à taux constant	3 795 871 €	3 965 429 €	110 134 €

Sur ces bases, si la Commune décidait une augmentation des taux de 1 % en 2020, le produit supplémentaire serait d'environ 40 K€.

Simulation des taux de fiscalité

	Taux 2020 identiques à 2019	Taux augmentés de 1 %	Taux augmentés de 2 %	Taux augmentés de 3 %	Taux augmentés de 4 %	Taux augmentés de 5 %
● Taxe foncier bâti	15,32 %	15,47 %	15,63 %	15,78 %	15,93 %	16,09 %
● Taxe foncier non bâti	54,20 %	54,74 %	55,28 %	55,83 %	56,37 %	56,91 %

En ce qui concerne la majoration du taux de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale, la Commune applique depuis 2017 un taux majoré de 60 %.

ce dispositif n'est pas concerné par la suppression de la taxe d'habitation.

Par conséquent, en 2020, le produit fiscal attendu de cette majoration est de 524 K€ pour la Commune.

Pour en revenir à la réforme de la taxe d'habitation, le dispositif pour la période 2018/2020 se termine pour les 80 % de contribuables concernés.

Il est à noter que ce dégrèvement n'entraîne pas de perte de recettes fiscales pour la Commune.

Pour rappel, la Commune applique par délibération :

- Depuis 1980, un abattement de 15 % sur la taxe d'habitation pour toutes les résidences principales
- Depuis 2010, un abattement de 10 % sur la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées ou invalides

2 - La dotation globale de fonctionnement

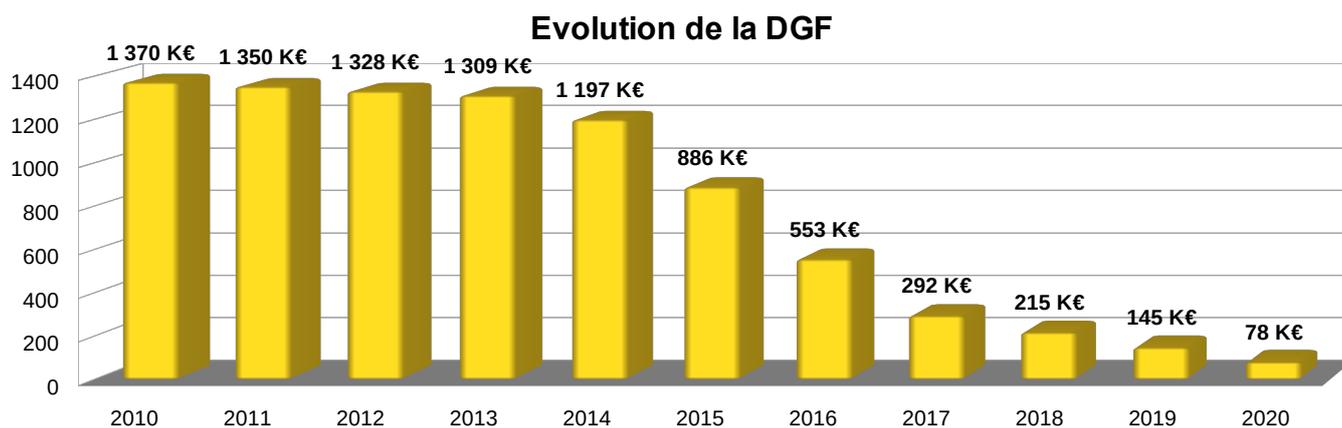
L'enveloppe des concours financiers de l'État aux collectivités est gelée en valeur en 2020, comme en 2019, mais va malgré tout engendrer une baisse de la DGF de 67 K€.

Sur la période 2014/2020 la perte de recettes cumulées de la DGF représente une somme de 5,8 M€ pour la Commune de Mouans-Sartoux.

Budget principal

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
• Baisse de la DGF en 2014	- 112 K€	- 112 K€	- 112 K€	- 112 K€	- 112 K€	- 112 K€	-112 K€
• Baisse de la DGF en 2015		- 311 K€	- 311 K€	- 311 K€	- 311 K€	- 311 K€	- 311 K€
• Baisse de la DGF en 2016			- 334 K€	- 334 K€	- 334 K€	- 334 K€	- 334 K€
• Baisse de la DGF en 2017				- 260 K€	- 260 K€	- 260 K€	- 260 K€
• Baisse de la DGF en 2018					- 77 K€	- 77 K€	- 77 K€
• Baisse de la DGF en 2019						- 70 K€	- 70 K€
• Baisse de la DGF en 2020							- 67 K€
• Perte de la DGF par rapport à 2013	- 112 K€	- 423 K€	- 757 K€	- 1 017 K€	- 1 094 K€	- 1 164 K€	1 231 K
• Perte de recettes cumulée sur la période 2014/2020							- 5 798 K€

En 2020, la DGF devrait représenter moins de 0,5 % des recettes de fonctionnement de la Commune.



3 - Les autres recettes

L'évolution des droits de mutation sur la période 2016/2019 a été supérieure aux recettes perçues sur la période 2012/2015.

L'immobilier, dans une dynamique très positive, est porté par des taux d'intérêts très bas et des conditions de prêts attractives. Tous les indicateurs laissent penser que cette situation devraient perdurer, et ce malgré la crise sanitaire.

Par conséquent, la Commune envisage d'inscrire une prévision budgétaire supérieure à hauteur de 1,3 M€.

Les produits du domaine et autres recettes liées aux prestations de l'Enfance (Restauration scolaire, ALSH, ...) devraient être légèrement inférieurs à ceux de 2019 en raison de l'impact de la crise sanitaire et de la fermeture des structures d'accueil pendant le confinement.

La Caisse d'Allocation Familiales, quant à elle, s'est engagée dans cette période délicate à maintenir ses financements dans le cadre du contrat enfance jeunesse et s'élèvera à 920 K€ en 2020.

4 - Les dépenses de fonctionnement

Les charges générales de fonctionnement

Les dépenses permettant le fonctionnement des services connaîtront une évolution négative en 2020 en raison de l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement des services, combiné à un effort des services pour maîtriser ce poste budgétaire.

En effet, la période du confinement a contraint de nombreux services à fonctionner en mode dégradé et cette situation a un impact direct sur certaines dépenses de fonctionnement (alimentation, sorties périscolaires, ...)

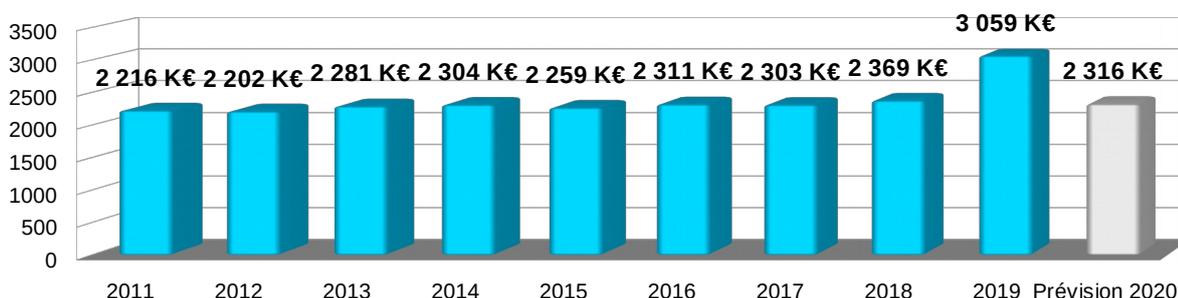
Malgré tout, le budget 2020 doit tenir compte de l'augmentation connue des tarifs de l'énergie et du carburant et de dépenses nouvelles telles que les frais de maintenance liés à la vidéo protection ou l'entretien de la signalisation horizontale et verticale qui ne passe plus en investissement mais en fonctionnement cette année.

A cela s'ajoute les dépenses nouvelles engendrées par la crise, que ce soit les acquisitions de masques, les équipements de protection, les produits de désinfection et d'entretien, même si certaines font l'objet de financement et d'aides extérieurs.

La Commune a engagé depuis plusieurs années un travail avec l'ensemble des services qui a permis de contenir ces dépenses mais pour 2020, l'évolution des charges est difficile à estimer et nécessitera certainement des réajustements en cours d'année.

La prévision sera d'environ 2,3 M€ au budget 2020.

Evolution des charges à caractère général



Les dépenses de personnel

Comme d'autres communes, les ressources humaines constituent le principal poste de dépenses de la Commune de Mouans-Sartoux. Ainsi, sur l'année 2020, la masse salariale représentera 58 % des dépenses de fonctionnement.

Il faut préciser que la Commune développe de nombreuses activités des services en régie (Restauration, service techniques, ...)

Les effectifs :

En 2019, les effectifs de la collectivité sont restés globalement stables mais diminueront sur l'année 2020, avec notamment le transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse (CAPG) et, de fait, du personnel y étant affecté. Sauf à ce que la Commune récupère cette gestion dans le cadre de sa demande de subdélégation.

La répartition de ces effectifs reflète l'importance des services de proximité offerts à la population avec notamment une part très importante d'agents affectés au service Enfance/Jeunesse (45,68%) et aux Services Techniques (17,99%).

Ainsi, en 2020 les effectifs seront répartis de la manière suivante :

Répartition par Direction (tous budgets confondus)		
	Nombre d'agents	Pourcentage
Affaires culturelles	17	6,12 %
Cabinet, Développement économique, protocole, communication	5	1,80 %
Enfance/jeunesse	127	45,68 %
Affaires financières et réglementation	5	1,80 %
Informatique	3	1,08 %
Juridique	1	0,36 %
Police Municipale	19	6,83 %
Ressources humaines	5	1,80 %
Population, état civil	5	1,80 %
Direction générale, secrétariat général, entretien	21	7,55 %
Services techniques	50	17,99 %
Sports, fêtes, vie associative	15	5,40 %
Urbanisme	5	1,80 %
TOTAL	278	

L'évolution de la masse salariale :

Plusieurs facteurs participent à une augmentation de la masse salariale sur l'année 2020 :

- Une partie des agents budgétairement rattachée au service de la RME en 2019 et n'ayant pas été transférée à la CAPG sera désormais prise en charge au budget principal,
- Sous l'effet d'une politique menée au niveau national ayant conduit à réformer le cadencement des carrières avec la réforme des parcours, des carrières et des rémunérations (PPCR), les agents municipaux en poste ont bénéficié de mesures favorables à leur carrière et à leur retraite à compter du 1^{er} janvier 2020,

- L'augmentation annuelle du régime indemnitaire
- Le traditionnel glissement vieillesse technicité

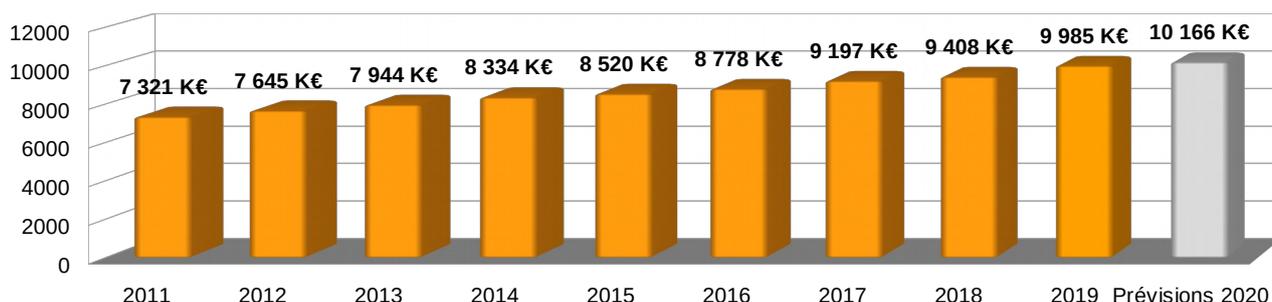
Principaux facteurs concourant à l'augmentation des dépenses de personnel en 2020 par rapport à 2019	
	Montant
Eléments extérieurs imposés	
Estimation impact reclassement indiciaire	+ 20 000 €
Eléments mécaniques d'augmentation	
Glissement vieillesse technicité 2018	+ 41 000 €
Glissement vieillesse technicité 2019	+ 57 000 €
Intégration agents RME	+ 366 000€
Régime indemnitaire	+ 27 000 €

En parallèle, afin d'adapter le pilotage des ressources humaines et de réduire l'évolution de cette masse salariale, la municipalité s'appuiera sur différents leviers :

- **La réduction de l'absentéisme**, en maintenant une politique de gestion financière des absences maladie rigoureuse, et en développant des actions de formation en matière d'hygiène et de sécurité dans une logique de prévention
- **Le non remplacement de certains départs** (en mutation, en disponibilité, en retraite) mais également les mobilités internes et les reclassements professionnels, favorisés notamment par un effort de redéploiement des compétences.
- **La mutualisation des services**, et notamment celle des services Ressources Humaines Mairie/CCAS. Ce projet de mutualisation sera à mener sur le second semestre de l'année 2020 et permettra de poursuivre l'harmonisation des pratiques en matière de ressources humaines, de développer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, permettant ainsi à terme d'optimiser la masse salariale, sans pour autant diminuer la qualité des services rendus.

L'ensemble de ces mécanismes combinés devrait engendrer une évolution des charges de personnel de 180 K€ par rapport à 2019.

Evolution des charges de personnel



Prélèvement de la loi SRU

Entre 2015 et 2019, la Commune a été dispensée des pénalités prévues par la loi SRU pour insuffisance de logements sociaux.

En effet, les dépenses déductibles de l'exercice 2015 et 2016, relatives aux engagements réalisés par la Commune en matière de création de logements sociaux et de réalisation d'aire d'accueil des gens du voyage, étaient supérieures au montant des pénalités.

Par courrier en date du mois de février 2020, le Préfet des Alpes Maritimes a notifié à la Commune le prélèvement d'une pénalité pour insuffisance de logements sociaux d'un montant de 241 K€.

Depuis cette notification, Monsieur le Maire a échangé à de nombreuses reprises avec Monsieur le Préfet et Mme la Sous-Préfète afin de les inciter à revoir la position de l'État et prendre en compte les efforts déployés par la Commune dans ce domaine depuis plusieurs années.

Dans l'attente, nous sommes dans l'obligation de prévoir cette somme au budget primitif 2020.

Les subventions

Consciente du rôle essentiel joué par le monde associatif et des énormes difficultés que les associations ont rencontrées pendant la crise sanitaire, la Commune, plus que jamais, continuera d'apporter son soutien logistique tout au long de l'année aux associations dans tous les domaines, sportifs, culturels, humanitaires, sociaux, festifs et événementiels, ... en maintenant l'enveloppe des subventions au même niveau que 2019 et en créant un fonds de soutien inter-associations.

Cette initiative montre, s'il en était besoin, de la solidarité dont fait preuve l'ensemble des acteurs dans ces moments si particuliers.

Quant à la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), l'impact de la crise sanitaire a été très fortement ressenti à tous les niveaux et n'a épargné personne, que ce soit pour les crèches, les anciens et les plus démunis.

Budgétairement, ce sont surtout les recettes du CCAS qui ont été touchées, notamment les prestations de la petite enfance avec la fermeture des crèches et des aides à domicile avec la réduction des prestations aux personnes âgées.

Malgré des subventions exceptionnelles de la CAF à hauteur de 200 K€ pour compenser en partie les pertes de recettes liées à la crise, la subvention de la Commune est prévue à hauteur de 1,72 M€ sur le budget 2020.

Intérêts de la dette

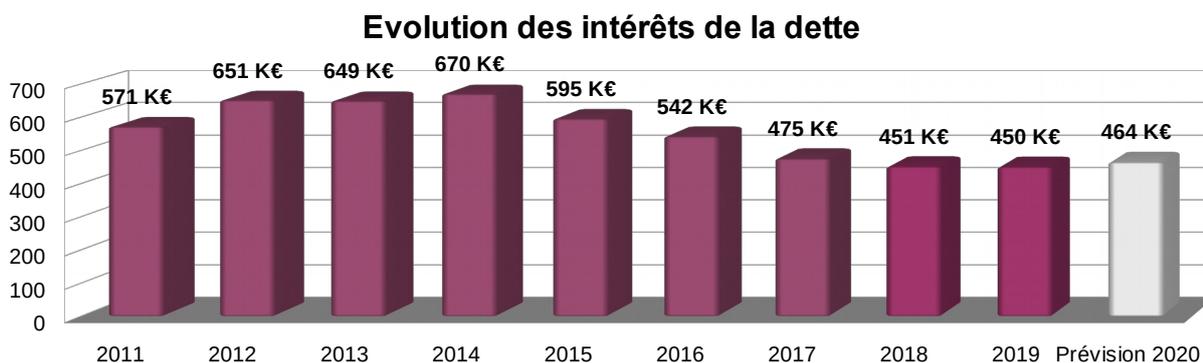
Les intérêts de la dette seront légèrement en hausse par rapport à 2020.

L'intégration des emprunts de l'eau et de l'assainissement explique cette hausse mais elle sera compensée à l'euro près lors du remboursement de ces échéances par la SEML Eaux de Mouans.

Par ailleurs, la Commune a fait ces dernières années plusieurs opérations de remboursements de prêts par anticipation afin de sortir de conditions de taux élevés.

Dans le même temps, elle a contracté des emprunts nouveaux pour financer ses investissements à des taux très attractifs, notamment pour financer en 2018 les travaux d'investissement par un emprunt avec un taux fixe inférieur à 1 %.

Ce dispositif permet de maîtriser un remboursement des intérêts de la dette relativement faible et en diminution depuis trois ans qui s'élèvera à 464 K€ en 2020.



En

ce qui concerne les budgets annexes, le budget des Transports s'équilibre à hauteur de 124 K€, financé essentiellement par la subvention du budget de la Commune.

Le budget des Pompes Funèbres, dont les recettes proviennent essentiellement de la vente de caveaux, s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 46 K€.

5 - Les orientations en matière d'investissements

En ce qui concerne le budget de la Commune, **le résultat du compte administratif 2019 du budget de la Commune permet de dégager un autofinancement de 2,9 M€ pour le financement des programmes d'investissements 2019.**

Les priorités d'investissements

Les investissements en 2020 prévoient les travaux dans les écoles à hauteur de 190 K€, dont une partie pour respecter les mesures sanitaires liées au COVID, le démarrage des travaux d'agrandissement du cimetière paysager étalés sur 2 ans à hauteur de 36 K€ (coût total de l'opération 110 K€), le ravalement de la façade du Musée (subventionné en partie) à hauteur de 86 K€,

Les travaux dans les crèches pour répondre aussi aux mesures sanitaires à hauteur de 52 K€, les travaux de reprise du sol de la Salle Léo Lagrange pour 31 K€, les travaux de création d'un logement et de vestiaires à la maison Laugeri pour les équipes chargées du maraîchage à Haute Combe pour 169 K€, l'installation d'un ascenseur à l'Hôtel de Ville ainsi que divers travaux dans les autres bâtiments communaux.

Les travaux d'amélioration de la voirie communale et des réseaux, à hauteur de 850 K€ prévoient des aménagements chemin des Plantiers et Evelyne Bertrand, l'amélioration du réseau d'eaux pluviales avenue des Sources, des travaux de soutènement au chemin du puits du plan et des Adrets, ainsi que les programmes annuels d'éclairage public, de signalisation routière et divers travaux de voirie.

Des crédits sont également prévus pour les acquisitions de matériels et outils nécessaires au fonctionnement des services de la Commune (ordinateurs, mobiliers, véhicules, mobiliers urbains, ...) pour un montant total de 505 K€.

Autres investissements

Le remboursement du capital de la dette est prévu à hauteur de 1,35 M€.

La suite du versement du fonds de concours pour la participation au financement du parking du château est prévue en reste à réaliser à hauteur de 527 K€.

Enfin, la suite des travaux du parking du château dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée à la Commune par la CAPG est prévue en restes à réaliser pour un montant de 7 M€ (Coût total de l'opération 8,7 M€).

6 - Le financement des investissements

Le financement des investissements et des restes à réaliser seront assurés par l'autofinancement à hauteur de 900 K€ et le prélèvement de 2,9 M€ sur l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019.

Parmi les autres recettes permettant de financer les investissements, sont prévus le versement du fonds de compensation à la TVA sur les dépenses éligibles réalisées en 2019, pour un montant de 350 K€, la taxe d'aménagement à hauteur de 150 K€ et le produit des amendes de police pour 72 K€.

Les participations des organismes départementaux, régionaux, nationaux, intercommunaux sous forme de subventions viendront compléter le financement des investissements à hauteur de 300 K€.

La Commune prévoit également la vente du site de l'ancien centre d'apprentissage pour la création de logements sociaux, de locaux tertiaires destinés à un pôle médical, d'une salle polyvalente et de bureaux pour les services municipaux pour un montant de 3,55 M€.

Enfin, on retrouve la suite du remboursement des travaux du parking du château par la CAPG dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée prévue en restes à réaliser à hauteur de 5 M€.

Au vu des financements ci-dessus, la Commune n'inscrira pas d'emprunt au budget 2020 et poursuit de ce fait son désendettement sur 2020.

IV - CONCLUSION

Face à la situation exceptionnelle que nous vivons depuis 3 mois et aux incertitudes sur l'évolution de cette crise majeure, le caractère « prévisionnel » du budget prend tout son sens en 2020.

L'exercice d'équilibre budgétaire, déjà rendu délicat par les contraintes qui pesaient sur les collectivités, devient une équation à plusieurs inconnues, complexe et inédite.

Nous maintenons notre objectif de maîtriser des dépenses tout en assurant un service public de qualité et répondant aux besoins de la population, en tenant compte de l'amenuisement des marges de manœuvres des collectivités.

Nous chercherons à optimiser les ressources existantes, mais aussi à trouver des solutions innovantes et à développer de nouvelles ressources permettant de financer ces services tout en maîtrisant le levier fiscal qui devient de moins en moins dynamique.

Malgré ces difficultés, le Budget Primitif 2020, qui vous sera présenté, traduit dans les chiffres les grandes orientations de ce rapport, avec l'ambition pour la Commune de maintenir les taux de fiscalité à des niveaux très inférieurs aux moyennes départementales et nationales, de préserver les actions d'intérêt général et de solidarité, de maintenir à tout prix le lien social avec la population et de poursuivre sa politique de désendettement.